



Vivre ensemble

## Le compostage collectif en copropriété, c'est possible ! Quels en sont les avantages ?

Fédérer les habitants

n°3

“ **Après avoir lu un article sur l'installation d'un composteur, un habitant intéressé a pris contact avec Toulouse Métropole. «Installer un composteur en bas de son immeuble est une solution pratique et conviviale pour réduire ses déchets et créer du lien entre voisins», explique Monsieur H.** ”

### Pour vous guider

Le compostage en pied d'immeuble crée des relations et donne l'opportunité de mieux connaître ses voisins, il favorise aussi la prise de conscience environnementale. Cela permet de participer à une action collective et conviviale à l'échelle de sa résidence tout en produisant un fertilisant naturel pour nourrir ses plantes d'intérieur ainsi que les espaces verts de la copropriété.

#### **Une démarche volontaire, portée par les résidents: les pré-requis à toute demande**

La demande de mise en place de composteurs collectifs auprès de Toulouse Métropole doit être portée et initiée par les résidents. Plusieurs conditions sont nécessaires pour bénéficier d'un accompagnement:

- Recueillir l'accord du gestionnaire (syndicat, bailleurs, propriétaires...)
- Regrouper au minimum 5 foyers participants et désigner 2 référents
- Installer les composteurs sur le do-

maine privé (10 m<sup>2</sup> minimum pour accueillir les composteurs)

- Disposer d'un potentiel sur place de végétaux de jardin (broyat, feuilles mortes, petites branches...): matières structurantes, indispensables en complémentarité aux déchets de cuisine.

#### **Un accompagnement par Toulouse Métropole à destination des résidents porteurs du projet**

##### **1. Préparation du projet**

Les résidents volontaires doivent, dans un premier temps, recueillir l'accord du gestionnaire de l'immeuble pour pouvoir formuler une demande à Toulouse Métropole.

Un formulaire à renseigner leur est adressé pour s'assurer en amont de la faisabilité du projet. Si toutes les conditions sont réunies, Toulouse Métropole effectue alors une visite de «diagnostic» sur site en présence de tous les utilisateurs potentiels.

### Bon à savoir

Le compostage collectif : un dispositif de réduction des déchets  
Composter ses déchets de cuisine comporte un réel intérêt.

En effet, aujourd'hui on estime à 30% le poids des déchets de cuisine dans nos poubelles. Mélangés aux végétaux de jardin (broyat, feuilles mortes, petites branches, fleurs fanées...), une bonne partie se composte facilement et peut être transformée en fertilisant naturel pour le jardin.

## Le compostage collectif en copropriété, c'est possible ! Quels en sont les avantages ?

### À retenir

L'installation de composteurs collectifs est l'occasion de développer d'autres projets citoyens avec les habitants en proposant par exemple des ateliers jardinage, de cuisine en favorisant les rencontres intergénérationnelles. C'est un gage d'exemplarité pour les copropriétés voisines!

### À qui s'adresser ?

Si des résidents souhaitent un accompagnement pour installer un composteur dans votre résidence, contactez : le service Déchets Moyens Techniques – opération compostage  
soit par mail: [compostage@toulouse-metropole.fr](mailto:compostage@toulouse-metropole.fr)  
ou par écrit:  
6 rue René Leduc 35 821- 31 505 Toulouse cedex 5

Ce temps d'échanges autour du compostage est l'occasion de lever les craintes, répondre aux questions des résidents, présenter le processus du compostage et de ses conditions de réussite. A ce stade, une équipe de référents se constitue pour garantir, à terme, la dynamique et la pérennité du dispositif.

### 2. Mise en place du site de compostage en pied d'immeuble

Toulouse Métropole accompagne l'installation du 1er composteur, en présence des référents et de tous les utilisateurs potentiels : aide au montage des composteurs, transmission du savoir faire avec mise en pratique des bons gestes à adopter, remise d'un bioseau à chaque résident en contrepartie de la signature d'une convention de participation.

### 3. Suivi du projet

Des visites d'étapes techniques sont proposées sur toute la durée du processus du compostage jusqu'à l'obtention du compost (qualité des apports, test d'humidité, brassages...), en vue de rendre autonomes les sites.

Il appartient aux résidents et/ou référents d'informer, de créer de la convivialité avec les résidents autour des temps forts de l'opération pour maintenir une dynamique autour du projet. Des temps de rencontres sont également proposés avec les homologues référents d'autres résidences afin de leur apporter plus d'informations techniques, favoriser des échanges et maintenir une dynamique dans le cadre du suivi des opérations en place.

L'appui du gestionnaire pour l'approvisionnement en végétaux de jardin. En complément des déchets de cuisine, la présence de déchets de jardin issus des espaces verts de la résidence est indispensable au bon fonctionnement du processus de compostage. Pour faciliter cet approvisionnement, n'hésitez pas, à inclure dans les clauses de votre contrat ou lors d'un renouvellement, une demande de broyage des végétaux sur place à la société d'entretien des espaces verts. Les végétaux broyés, mis à disposition sur le site de compostage, restent la solution la plus adaptée pour le compostage collectif. Autre solution: la location ponctuelle ou l'achat groupé entre plusieurs résidences d'un broyeur. ■

